



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Fixol

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Fixol
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Adhésif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Habasit GmbH (Deutschland), Only Representative
Babenhäuser Str. 31
D-64859 Eppertshausen
+49 6071 969 0 (Lu - Ve, 7.30h - 17h)

FDS info: product.safety@habasit.com

Contact national:
Habasit France S.A.S.
41, rue Alfred Kastler
F-68200 Mulhouse
Tel. +33 389 338 903 (Lu - Je, 8.15h - 12, 13.30 - 17.00h)
(Ve 8.15h - 12.00h, 13.30h - 15.30h)
E-Mail: ventesHabasit.france@habasit.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence France: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA; INRS) (24h/ 7 jours sur 7)
Belgique: 070 245 245 (Centre Antipoisons)

Date d'émission 29.07.2016

Version 02

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 3, H301
Toxicité aiguë, Dermale, Catégorie 3, H311
Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 3, H331
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1, H370
Liquides inflammables, Catégorie 2, H225
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301+H311+H331: Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P260v: Ne pas respirer les vapeurs.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

resorcinol; 1,3-benzenediol, No.-CAS 108-46-3, No.-CE 203-585-2
methanol, No.-CAS 67-56-1, No.-CE 200-659-6

2.3. Autres dangers

Aucun(e).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Adhésif dans un solvant organique.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
resorcinol; 1,3-benzenediol	50% - 75%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 108-46-3 No.-CE: 203-585-2 No.-Index: 604-010-00-1
methanol	30% - 50%	Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301, STOT SE 1 H370, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-56-1 No.-CE: 200-659-6 No.-Index: 603-001-00-X

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Mal de tête. Vertiges. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Oxygène, si nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool Produit sec.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toutes sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires appropriés.

resorcinol (CAS 108-46-3)

EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	10 ppm TWA 45 mg/m ³ TWA
Belgium - Occupational Exposure Limits - TWAs	10 ppm TWA 46 mg/m ³ TWA
Belgium - Occupational Exposure Limits - STELs	20 ppm STEL 91 mg/m ³ STEL
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME)	10 ppm TWA [VME] (indicative limit) 45 mg/m ³ TWA [VME] (indicative limit)

methanol (CAS 67-56-1)

EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	200 ppm TWA 260 mg/m ³ TWA
Belgium - Occupational Exposure Limits - TWAs	200 ppm TWA 266 mg/m ³ TWA
Belgium - Occupational Exposure Limits - STELs	250 ppm STEL 333 mg/m ³ STEL
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME)	200 ppm TWA [VME] (restrictive limit) 260 mg/m ³ TWA [VME] (restrictive limit)

France - Occupational Exposure Limits - STELs (VLCT) 1000 ppm STEL [VLCT]
1300 mg/m³ STEL [VLCT]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Filtre ABEK Filtre ABEK-P3 Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Ne pas porter des gants de cuir. Ne pas porter des gants de coton.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Eliminer les déchets ou les sacs/conteneurs utilisés conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Brun foncé.
Odeur	Alcoolique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	non applicable
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	>64 °C (Methanol)
Point d'éclair:	22 °C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	36% v/v - 5,5% v/v (Methanol)
Pression de vapeur:	28 mbar (20°C)
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	1.03 g/cm ³ (20°C)
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	105 mPa*s (20°C)
Propriétés explosives:	Non-explosif
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	donnée non disponible
--	-----------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	L'information fournie est basée sur les données des composants et l'écotoxicologie de produits similaires. Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. resorcinol; 1,3-benzenediol (CAS 108-46-3) Dermal LD50 Rabbit = 3360 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 21.3 mg/L 1 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 202 mg/kg (JAPAN_GHS) methanol (CAS 67-56-1) Inhalation LC50 Rat = 22500 ppm 8 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 6200 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expérience chez l'homme	Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
Informations sur les voies d'exposition probables	Contact avec la peau. Inhalation.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Poison, peut être mortel ou provoquer l'aveuglement en cas d'ingestion. Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central. Vertiges
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire.
Effets interactifs	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. L'information fournie est basée sur les données des composants et l'écotoxicologie de produits similaires.

resorcinol (CAS 108-46-3)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >100 mg/L [flow-through] (EPA) (EPA)
 LC50 96 h Pimephales promelas 53.4 mg/L (IUCLID) (IUCLID)
 LC50 96 h Pimephales promelas 36 - 100 mg/L [static] (EPA) (EPA)
 LC50 96 h Pimephales promelas 100 mg/L [flow-through] (EPA) (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

LC50 48 h Daphnia magna 78 mg/L (IUCLID) (IUCLID)

methanol (CAS 67-56-1)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

LC50 96 h Pimephales promelas 28200 mg/L [flow-through] (EPA) (EPA)
 LC50 96 h Pimephales promelas >100 mg/L [static] (EPA) (EPA)
 LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 19500 - 20700 mg/L [flow-through] (EPA) (EPA)
 LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 18 - 20 mL/L [static] (EPA) (EPA)

	LC50 96 h Lepomis macrochirus 13500 - 17600 mg/L [flow-through] (EPA) (EPA)
12.2. Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Autres effets néfastes	donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Peut être incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 1992. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (resorcinol; 1,3-benzenediol, méthanol). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 3+6.1+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement FT1. Numéro d'identification du danger 336. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Code de restriction en tunnels D/E
IMDG	UN 1992. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (resorcinol; 1,3-benzenediol, méthanol). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 3+6.1+ENV. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-E, S-D. Polluant marin: Oui.

IATA	<p>UN 1992. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, toxic, n.o.s. (resorcinol; 1,3-benzenediol, methanol). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 3+6.1+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 352 (1 L). Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).</p>
Navigation fluviale ADN	<p>UN 1992. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (resorcinol; 1,3-benzenediol, methanol). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADN 3+6.1+ENV. Code de classement FT1. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2.</p>
Autres Informations	<p>Dangerous goods in limited quantities of class max. 5 litres/inner packang.</p>

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires resorcinol (CAS 108-46-3)	Aucun(e).
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Hair dye substance in oxidative hair dye products Hair lotions and shampoos Products intended for colouring eyelashes
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	0.5 % MAC (Hair lotions and shampoos)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	After mixing under oxidative conditions the maximum concentration applied to hair or eyelashes must not exceed 1.25% (Hair dye substance in oxidative hair dye products) For professional use only. After mixing under oxidative conditions the maximum concentration applied to hair or eyelashes must not exceed 1.25% (Products intended for colouring eyelashes)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
methanol (CAS 67-56-1)	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Denaturant for ethanol and isopropyl alcohol
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	5 % MAC (as a % of Ethanol and Isopropyl alcohol)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16
Signification des abréviations et acronymes utilisés	MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul. Sur la base de données d'essai.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H301: Toxique en cas d'ingestion. H302: Nocif en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H331: Toxique par inhalation. H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils relatifs à la formation	Les réglementations qui couvrent entre autres les exigences concernant la ventilation, les vêtements de protection, l'équipement de protection individuelle etc. peuvent être obtenues auprès du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).
Autres informations	Fabriqué(e) en: Suisse Habasit AG Römerstrasse 1 4153 Reinach/BL, Switzerland Phone: +41 (0)61 715 15 15 (Mo - Fr, 7.30h - 17h) SDS info: product.safety@habasit.com
Mode d'emploi	Uniquement pour utilisation industrielle. N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.